



La question vaut tout son pesant d'or après la décision de déblocage des comptes bancaires du Cabinet Atou ordonné par le Tpi de Bonanjo saisi en référé d'heure à heure contre le ministre délégué à la présidence de la République chargé du contrôle supérieur de l'Etat représenté par Alfred Wambang Nyamalum, Aboubakary Modibo Amadou et El Hadj Assan, inspecteurs d'Etat

Le décret N°2013/287 du 04 septembre 2013 portant organisation des services du Contrôle supérieur de l'Etat détermine clairement les missions du gendarme de la fortune publique. l'article 2 énonce clairement l'une de ces missions à savoir entre autres : « *la vérification, au niveau le plus élevé, des services publics, des établissements publics, des collectivités territoriales décentralisées et leurs établissements, des entreprises publiques et parapubliques, des liquidations administratives et judiciaires, ainsi que des organismes, établissements et associations confessionnels ou laïcs bénéficiant des concours financiers, avals ou garanties de l'Etat ou des autres personnes morales publiques, sur les plans administratif, financier et stratégique (...); le contrôle, en cas de nécessité, de la qualité, de la qualité des rapports d'audits effectués pour le compte de l'Etat ou de ses démembrements par les cabinets privés (...)* ». Le ministre d'Etat secrétaire général de la présidence de la république, **Ferdinand Ngoh Ngoh**, donne l'impression de s'adosser sur ce texte de 2013 dans l'affaire Port autonome de **Douala-Cabinet Atou** qui défraie la chronique depuis quelques temps.

Seulement, de l'avis de ceux qui suivent de près ce dossier à rebondissements, **Ferdinand Ngoh Ngoh** ne fait l'économie d'aucune stratégie ou de moyens pour venir à bout de lazare

Atou. C'est le sentiment qu'on perçoit après avoir lu cette correspondance qu'il adresse le 10 septembre 2021 au Minfi en vue du « *déploiement opérationnel des missions spéciales du Consupe dans le contrôle et la vérification de la gestion par le Cabinet Atou, des actifs résiduels des ex-Regifercam, Onpc et Oncpb* ». Comme on le dit dans le jargon : une mission, des hommes et des moyens. 18 inspecteurs et contrôleurs d'Etat seront ainsi mis aux trousseaux de Lazare Atou « **sur très hautes instructions** » du président de la république, avec à la clé une « dotation spéciale de 105 184 500 Fcfa, pour la prise en charge des dépenses liées au déploiement opérationnel des missions de contrôle ». Excusez surtout du peu.

Nonobstant, ce que va feindre d'ignorer Mme rose Mbah Acha Fomundam, c'est que la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ne s'impose pas aux organismes privés. Du pain béni pour Lazare Atou qui n'hésite donc pas à saisir la justice et ce, à travers une plainte à l'encontre de toutes la chaîne de personnes impliquées dans ces opérations pour rébellion, abus de fonction, coalition contre les lois, outrage à témoin, fabrication de preuves, détournement de biens publics en coaction et complicité. Malgré cette contre-offensive de Lazare Atou, les hommes de Mme rose Mbah Acha Fomundam iront jusqu'au bout de leur logique en ordonnant le blocage des comptes bancaires de Lazare Atou. Carrément. Le 29 novembre 2021, Lazare Atou saisit le Tpi de Douala-Bonanjo dans une procédure de référé d'heure à heure pour demander la mainlevée des mesures de suspension de signature et de blocage des comptes bancaires de son Cabinet. Le juge de référé accède à la demande et va rendre sa décision en indiquant que le blocage des comptes du Cabinet Atou constitue « une voie de fait caractérisée ». Le juge va par conséquent ordonner « la mainlevée immédiate dudit blocage ». Une véritable déculottée judiciaire qui n'honore pas le gendarme de la fortune publique. Du coup, de nombreux observateurs estiment que le Consupe est aujourd'hui constitué et dirigé par des personnes grossièrement incompetentes. L'institution à défaut de perdre tout crédit, serait désormais utilisée pour des règlements de comptes et l'élimination malveillante de concurrents politiques. Des langues qui se délient au Consupe indiquent que la maison est aujourd'hui tenue par un réseau bien huilé aux ordres de Mme rose Mbah Acha Fomundam. On parle de plus à tort ou à raison de la pratique de « comptoir » qui plombe gravement les flancs de l'institution. Allez donc savoir à quoi ça renvoie...

La Nouvelle